

• L'actualité

Services d'avortement coupés: femmes défavorisées pénalisées A 3

Conflit à la SQ: rien n'était encore réglé tard hier soir C 1

Mulroney: les Canadiens devront vivre selon leurs moyens C 5

• Les arts

Paul Piché: s'adresser au coeur davantage qu'à la tête B 1



• La mode

Collections du printemps chez les grands couturiers D 1

• Les voyages

Les ânes ajoutent une note charmante dans les Cyclades B 7

Moment historique pour La Tribune à l'Assemblée nationale C 4

l'extra

- Reportages
- Sports
- Place à la détente
- Place aux jeunes
- Sciences

De nos archives

Pas de bicyclette sur les trottoirs

Le jeune fils de Monsieur Dallaire de St-Désiré du Lac Noir a été arrêté par le policier secret Michel Lizotte au cours de l'après-midi dimanche, le 14 juillet 1918, pour s'être promené en bicyclette sur le trottoir dans le village. On lui enleva sa machine qui lui fut remise après quelques pourparlers. Au cours de ces pourparlers, le jeune Guillemette fut accusé de la même offense. Le lendemain, tous deux eurent à subir leur procès devant le Juge de Paix, M. Lafontaine, pour infraction aux lois. Le jeune Dallaire fut honorablement acquitté après qu'il fut bien démontré que ce n'était pas lui qu'on avait vu se promenant sur le trottoir mais le fils de Monsieur Jos Guillemette qui eut à payer une amende de 5 \$ et les frais. Il est bon d'ajouter que les trottoirs ne sont pas pour les bicyclettes mais bien pour les piétons.

TEMPERATURE VARIABLE: 0 — 4°C. DEMAIN: VARIABLE C-6

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....B-1
- BANDES DESSINÉES S-10
- DECES.....D-15
- DE TOUT DE TOUS.....D-14
- FINANCE.....C-6
- PETITES ANNONCES.....D-2
- ROMAN.....D-15
- SPORTS.....E-1
- VIVRE EN '85.....D-1



Revers de 5-3  
La route des Canadiens vers les éliminatoires se fait ardue

E 1  
Serge Boisvert se souviendra longtemps de ce jeu. Après avoir déjoué le gardien Jon Casey, il a lancé à côté d'un filet laissé désert.

(Photo La Tribune par Claude Poulin)



la tribune

samedi — dimanche

76e ANNÉE  
No 33

SHERBROOKE, 30 MARS 1985

64 PAGES  
6 CAHIERS  
(SAMEDI 65¢) 40¢  
Livraison à domicile: \$2.50 par semaine.

"Changements nécessaires" au service de police-pompiers de Magog

Le maire craint un autre Trois-Rivières

par Daniel Forgues  
MAGOG — "Des changements importants seront nécessaires au service de police et des incendies de Magog si nous ne voulons pas vivre une enquête du même genre que celle de Trois-Rivières", révèle le maire Antonio Lacasse dans un document de six pages qu'il a fait parvenir hier à La Tribune et dans lequel il commente sévèrement, au nom de "la majorité du conseil municipal", le dossier des policiers-pompiers de Magog.

Précisant bien que le conseil municipal de Magog s'était tout d'abord donné comme ligne de conduite de ne pas négocier par la voie des médias d'information la convention des policiers-pompiers, M. Lacasse indique que, dans les circonstances, il est temps de faire une mise au point.

Le maire souligne dans le document que les policiers-pompiers n'ont offert aucune collaboration lorsque les membres de la Commission de police ont procédé à une enquête sur le corps de police.

"Ce n'est que lorsque certains policiers ont entendu parler de l'engagement d'une firme de consultants (la firme RGP de Richard Parenteau) qu'ils ont fait parvenir une lettre au conseil municipal. Pourquoi avoir attendu deux ans et dix mois pour dire au conseil qu'ils étaient prêts pour la restructuration?" demande le maire au président de l'Association des policiers et pompiers de Magog, le sergent Adrien Mercier.

Auparavant, il avait expliqué dans le document que certains policiers avaient demandé au conseil municipal la restructuration du service.

Enfin, M. Lacasse exprime clairement que les policiers-pompiers ont dit non à la collaboration avec la Commission de police, qu'ils ont servi la même réponse à la firme RGP et qu'ils ont également refusé

de collaborer avec la majorité du conseil municipal.

"Les policiers-pompiers veulent collaborer avec qui? Avec eux-mêmes", répond le maire.

1 million \$

Le service de police et incendies de Magog coûte 1 million \$ par année aux contribuables, sans compter les bénéfices marginaux évalués à 120.000 \$. "Avons-nous réellement un rendement qui correspond à ce montant?" s'interroge publiquement M. Lacasse.

Il en profite également pour commenter quelques points soulevés par les policiers-pompiers lors des négociations pour le renouvellement de la convention de travail.

Il indique notamment que les policiers-pompiers réclament 29,23 pour cent d'augmentation échelonnée sur une période de trois ans, alors que les cols blancs et les cols bleus n'ont obtenu, eux, que 16 p. cent après avoir fait la greve.

"Pourquoi donner 30 pour cent sur trois ans aux policiers-pompiers et 16 pour cent aux autres employés de la Ville de Magog?" questionne-t-il.

Selon le maire Lacasse, la majorité du conseil municipal désire que les policiers-pompiers prennent leur repas au poste durant les heures de travail. "Ils nous demandent d'être payés pour dix heures et de

mie alors qu'ils font neuf heures et demie de travail par jour; nous demandons qu'ils prennent leur repas au poste car ils seront immédiatement disponibles en cas d'urgence, et nous payons cette disponibilité", écrit M. Lacasse.

Au feu en taxi

Il ajoute que les policiers-pompiers doivent être deux dans une auto-patrouille pour répondre à un appel. Si les deux soupent chacun à leur résidence, l'un doit aller chercher l'autre pour répondre à un appel.

"Nous avons même vu un policier se rendre sur les lieux d'un incendie en taxi, car il était chez lui à prendre son repas, alors que c'était l'autre policier qui avait l'auto-patrouille à son domicile."

Le maire reproche aux policiers de réclamer 6 \$ pour chaque repas pris au poste alors qu'ils jouissent d'une salle de repas avec tous les équipements modernes et sont payés pour leur heure de repas.

"Messieurs les policiers-pompiers de Magog, arrêtez de faire peur aux citoyens de Magog avec les frais d'honoraires de nos consultants. Quand les résultats seront connus, les citoyens comprendront pourquoi nous avons utilisé leurs services", poursuit-il.

En conclusion, le maire avise les citoyens que le conseil municipal prendra toutes les dispositions nécessaires "afin que les citoyens



Le maire Antonio Lacasse

soient bien protégés et que le service de police et des incendies rencontre les besoins réels de la population."

☐ Dialogue de sourds à la séance d'arbitrage A 4

Dossier Domtar

Proche d'une solution

— Lévesque

GATINEAU (PC) — Deux pommes de discorde entre Ottawa et Québec, les dossiers de Domtar et de la péréquation, trouveront prochainement une solution, a soutenu hier le premier ministre René Lévesque.

En conférence de presse, M. Lévesque a soutenu que dans les deux cas, "on est proche d'une solution correcte". "On a eu plus que des progrès, les ministres se sont rencontrés et ont échangé des coups de téléphone", a-t-il indiqué.

Le premier ministre québécois comptait bien s'entretenir sur ces questions avec son homologue fédéral, M. Mulroney dans les prochaines heures. La conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones qui débute lundi à Ottawa sera l'occasion d'un nouvel échange, a mentionné M. Lévesque.

Harcelé toute la journée de questions sur le déclenchement d'élections provinciales, M. Lévesque a souligné que son voyage officiel en France, d'où il reviendra le 26 mai, n'élimine pas pour autant la possibilité d'un scrutin avant l'automne.

"Une campagne dure cinq semaines, il y a suffisamment de temps" a-t-il observé.

La prochaine élection se jouera définitivement sur les thèmes économiques, notamment le commerce international dont dépendra d'ici 15 ans la moitié des emplois au Québec, a dit M. Lévesque.

Hier, M. Lévesque a inauguré un centre communautaire avant de rencontrer, à huis clos pendant plus d'une heure un groupe d'une quinzaine de jeunes chômeurs.

En matière de péréquation, le Québec soutient qu'il perdra 750 millions \$ durant les deux dernières

années des cinq ans que durent les accords fiscaux. De son côté Ottawa évalue à 263 millions \$ le manque à gagner du Québec en vertu de nouveaux accords.

"La seule province qui s'est fait organiser le portrait à ce point c'est le Québec", a soutenu M. Lévesque.

Plus tard, dans une entrevue à la station CJRC, M. Lévesque a admis que le fédéral "était mal pris" avec un déficit de plus de 35 milliards \$. "Si nous n'étions pas en Amérique du Nord, nous serions tout autant en faillite que l'Argentine ou le Mexique" a-t-il lancé.

Toutefois, estime-t-il M. Mulroney comme son gouvernement "sont très conscients que le Québec s'est fait organiser de façon injustifiable".

Le problème de la péréquation est "essentiellement budgétaire, des deux côtés, mais la décision

reste politique" a-t-il ajouté.

Pour M. Lévesque "le caucous du Québec est un peu moins rempli de robots que le précédent" et le gouvernement fédéral est devenu "plus parlable" que l'administration libérale.

"C'est heureux pour la santé du Québec que les libéraux aient mangé la claque" a-t-il dit.

Quant à l'accord fédéral sur l'énergie, M. Lévesque a admis que le Québec n'avait pas été consulté dans le cours des négociations avec les provinces productrices, "ce qui est normal" pense-t-il.

Interrogé sur les négociations avec les policiers de la Sureté du Québec, M. Lévesque a qualifié de "racontars" les allégations voulant qu'il ait retiré des responsabilités à son ministre de la Justice M. Pierre Marc Johnson.

si l'été vous intéresse... venez nous rencontrer du 28 au 31 mars inclus.  
SALON PLEIN AIR, NAUTIQUE, CAMPING, CHASSE ET PECHE  
Centre-Expo "CERAS" de la rue Parc, Sherbrooke  
HEURES D'OUVERTURE:  
jeudi de 18h à 22h;  
vendredi de 13h à 22h;  
samedi de 10h à 22h;  
dimanche de 10h à 18h.

# Aucun danger d'inondation

par Pierre-Yvon Bégin  
**SHERBROOKE** — Malgré les dix millimètres de pluie tombés dans la journée de jeudi, les rivières de l'Estrie ne présentent aucun danger immédiat d'inondation.

Agent d'information pour le ministère de l'Environnement, M. Paul Jeannotte a confirmé hier que la situation était normale et que l'eau n'a pas atteint un niveau critique.

"Le niveau de l'eau n'a pas en-

core dépassé 12,5 pieds au pont Aylmer à Sherbrooke, a-t-il affirmé. Il faut se souvenir qu'il a fait froid la semaine dernière et l'eau des rivières était basse. Il n'y a plus aucun couvert de glace, sauf sur la rivière aux Saumons près de La Patrie".

M. Jeannotte a ajouté qu'à moins d'une forte précipitation de 40 ou de 50 millimètres de pluie comme en avril 82, les risques d'inondation sont peu élevés. La neige a fondu lentement et on ne retrouve plus d'accumulation importante, sauf en terrain montagneux.

Fin janvier et début mars, les spécialistes de l'Environnement ont survolé les rivières de l'Estrie afin d'évaluer l'épaisseur du couvert de

glace. Toutefois, cette méthode d'évaluation visuelle est sur le point d'être abandonnée au profit d'une méthode plus scientifique.

"Il va bientôt être possible de faire une constatation de l'état de la glace par secteur d'une manière scientifique, a indiqué l'agent d'information. Les gens du ministère ont mis au point une méthode basée sur le nombre de degrés de température et le nombre de jours".

# Dégagement, soleil et températures de saison

**SHERBROOKE (psj)** — Le souvenir des 10 millimètres de pluie de jeudi soir et d'un vendredi assis sur la clôture s'estompera devant un week-end chargé de promesses: dégagement, soleil et températures de saison.

C'est presque un bouquet de fleurs qu'offrait en prévisions météorologiques, hier, la responsable au Bureau d'Environnement Canada de Sherbrooke.

Les nuages fuieront en début d'après-midi, samedi puis le soleil apparaîtra pour la balance de la fin de semaine.

Les températures apporteront des maximums de 4,0 degrés samedi et de 3,0 degrés dimanche. Le minimum s'immobilisera à près de moins 6,0 degrés Celsius dans la nuit de samedi à dimanche.

Même si les maximums auront dépassé les normales de température depuis le 27 mars, on n'a enregistré aucun record.

L'accumulation de neige au sol en a pris pour son rhume à cause de la pluie de jeudi soir car de 17 centimètres qu'il était avant le passage de la pluie, on l'a calculé à 7 centimètres hier matin.

L'hiver tire à sa fin... mais il faut se rappeler que tout est possible jusqu'au 10 avril.

Après cette date, les annales météorologiques révèlent que les chutes de neige sont plutôt rares. Ce sera autour des râteaux, des épandages d'engrais, des mises au point de tondeuses... de l'arrivée des hirondelles, de l'éclatement des bourgeons et de l'apparition des pissenlits.



## L'Association des Marchands du Carrefour de l'Estrie reçue à La Tribune

Dans le cadre du 75e Anniversaire de La Tribune, la direction du journal a reçu les dirigeants de l'Association des Marchands du Carrefour de l'Estrie dont le président est M. Jean-Louis Fabi et le directeur général, M. André David. L'on voit à l'avant: Mme Huguette Thibault (La Boutique l'Eros), Mlle Louise Mongeau, secrétaire de direction, M. Jean-Guy Farah, secrétaire-trésorier à La Tribune. À l'arrière: M. Pierre Noreau (Tip-Top), M. Yvon

Dubé, président de La Tribune, M. Jean-Louis Fabi (Café Christophe Van Houtte), M. Ghislain Gagnon (Sears), M. Michel Lorion (Eaton), M. André David, M. Guy Bouchard (Cinéma du Carrefour), M. Lionel Dalpé, éditeur-adjoint à La Tribune, M. Dawson Beaulieu, gérant des ventes locales à La Tribune et M. Roch Mayette (Banque de Commerce).

**AVIS PUBLIC**

Ville de Sherbrooke

**AUX ABONNÉS DE L'HYDRO-SHERBROOKE: INTERRUPTION DE COURANT DIMANCHE, 31 MARS ENTRE 6:00 ET 8:00 A.M.**

**TERRITOIRES AFFECTÉS PAR CETTE INTERRUPTION:**

- A l'est de la rivière Saint-François jusqu'au chemin Duplessis.
- Au nord de la rue King Est jusqu'à l'extrémité du territoire desservi par l'Hydro-Sherbrooke.

**RAISONS DE CETTE INTERRUPTION:**

Travaux d'expansion au poste Saint-François de l'Hydro-Sherbrooke.

**NOTE:** En cas de mauvais temps, les travaux seront reportés à une date ultérieure. Les abonnés concernés seront de nouveau avisés. (1)

Relations publiques Hydro-Sherbrooke

## "C'est décourageant", commente un juré

**SHERBROOKE** — "C'est décourageant", a commenté sur le banc un juré en apprenant que le procès de Laurent Houle, qui devait reprendre hier à 14 heures, était ajourné à lundi.

Le jury de sept femmes et de cinq hommes a appris cette remise à son arrivée dans la salle d'audience.

Le juge Georges Savoie de la Cour supérieure a précisé après cette remarque que le procureur était retenu à l'hôpital à cause

d'une complication survenue à l'un de ses proches.

Le procès de Laurent Houle, âgé de 46 ans, du canton d'Ascot, entrera donc dans sa 10e journée lundi.

Cet individu, qui est défendu par Me Peter Weldon, est inculpé de tentative de meurtre à l'égard de son ancienne épouse Gabrielle Rodrigue en lui tirant un coup de feu dans le dos le 27 mars, d'utilisation d'une arme à feu et de mise de sa vie en danger en déchargeant une arme.

Houle se trouvait à la barre des témoins jeudi avant l'ajournement.

**DU 28 au 31 MARS EDIFICE CERAS** (à l'arrière du Palais des Sports)

**SALON PLEIN-AIR — NAUTIQUE CAMPING, CHASSE et PECHE**

Jeudi, 28 mars: 18h à 22h Samedi, 30 mars: 10h à 22h  
 Vendredi, 29 mars: 13h à 22h Dimanche, 31 mars: 10h à 18h

**COUPON** — la tribune

Sur présentation de ce coupon, les enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte auront droit à une

**RÉDUCTION DE 50¢** sur le prix du billet d'entrée

BON POUR UNE FOIS SEULEMENT!

## Défense de flâner auprès des enfants

**SHERBROOKE** — Le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix a défendu hier à Guy Matte de flâner auprès des enfants et de rôder autour des écoles d'ici à son enquête préliminaire le 12 avril.

Défendu par Me Jean Leblanc, cet individu, âgé de 37 ans, avait protesté de son innocence à quatre accusations d'actions indécentes entre le 4 février et le 27 mars.

Le juge Côté a de plus contraint Matte à rencontrer un psychiatre comme condition de sa remise en liberté provisoire.

"C'est la meilleure solution pour la protection de la société", a-t-il commenté.

Le juge Côté a enfin obligé Matte à se rapporter à la police judiciaire une fois par semaine et à se trouver quelqu'un pour cautionner pour lui.

Matte, qui est portier depuis peu dans un club de nuit, s'était engagé à respecter toutes les conditions que le tribunal lui imposerait.

Le procureur Pierre Proulx avait déposé au tribunal d'exercer un contrôle sévère sur le prévenu, qui a été condamné déjà pour des infractions similaires en 1975 et 1982.

L'enquêteur Alain Lévesque avait déposé que des garçons et des fillettes dont l'âge varie entre neuf et 12 ans ont identifié à partir de photographies Matte comme étant la personne qui s'était exhibée devant eux.

**King wellington**

REDIGE EN COLLABORATION

**carner**

Louis-Denis Lagueux serait sur le point de faire disparaître ce qui lui entoure le menton et les côtés du visage depuis quelques mois. Ayant entendu son fils lui dire que sa barbe avait l'allure de la robe d'une chatte d'Espagne, c'est-à-dire du roux, du brun, du blanc et une certaine couleur indéfinie se rapprochant de la soupe aux tomates réchauffée trois fois, Louis-Denis n'a pu encaisser cette demi-vérité et a mis le rasoir près du lavabo de la salle de bains en guise de préparation psychologique.

13h à 21h et demain de 9h à 17h au profit des oeuvres des Elans. Des oeuvres variées seront exposées, dans tous les domaines de l'art visuel et l'entrée y est gratuite.

— 0 —

Louissette Lavallières a bien étonné son entourage quand, après être allée dîner en souliers, elle a remis ses bottes à son retour pour se présenter au travail ainsi chaussée...

— 0 —

Doris Lavoie et Antonia Viboux avaient hâte de voir comment se déroule une "fiesta" à Puerto Vallarta... Elles en ont gardé un souvenir impérissable: Doris Lavoie a fait connaissance avec la "tourista", et Antonia Viboux a appris qu'il faut se méfier des boissons "exotiques"...

Avis à tous les propriétaires de souffleur à neige: **Alphée Leblanc** serait sur le point de remiser jusqu'à l'an prochain son souffleur à neige. Avec le flair météorologique qu'on lui connaît, on recommande à tous les autres d'attendre encore deux semaines avant de poser le même geste.

— 0 —

Il y a rumeur à Rock-Forest à l'effet que le pompier et citoyen de l'endroit **Douglas Jones**, celui qui a tant protesté contre l'instauration d'un service d'incendie confié à l'entreprise privée, briguerait les suffrages pour le siège de conseiller laissé vacant à cause de la démission de Gilles Jeanson. Jugeant que M. Jones s'était impliqué sérieusement dans le dossier des incendies, une trentaine de personnes ont rencontré ce dernier hier pour l'inviter à se présenter.

— 0 —

Il y a exposition d'artisans à la loge des Elans aujourd'hui de

Si je serais recteur, j'abolirais la gratuité scolaire et rendrais les cours de français obligatoires.

**La Quotidienne** 604-4333

**Autres loteries (C-10)**

**la tribune** Courrier de deuxième classe Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué. Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

**YVON DUBÉ** Président et Editeur

**JEAN VIGNEAULT** Rédacteur en chef

**FRANCOIS VAILLANCOURT** Directeur du service de la publicité

**GASTON GAGNE** Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201  
 Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-8353

d'une ligne à la page

PUBLICITE  PUBLI-REPORTAGE  CONCOURS   
 PUBLI-PROMOTION  ANNONCES  RELATIONS PUBLIQUES

**BINGO 1175 ultra rapide**

la tribune Toute une Equipe!

**UN SEUL MARATHON MONTANT A GAGNER 1,175\$**

**MARATHON - CARTE ROUGE**

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
 JEUDI, le 28 mars 1985:  
 N-37, I-20, N-33

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
 VENDREDI, le 29 mars 1985:  
 G-54, G-56

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
 SAMEDI, le 30 mars 1985:  
 I-26, B-1

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

Isoler bien votre maison maintenant... et économisez avec

**RED TOP**

L'ISOLANT EN FIBRES MINÉRALES À SOUFFLER

La fibre minérale n'exige pas d'additif chimique pour résister au feu, à l'humidité, à la vermine et à la pourriture.

Téléphonez-nous pour obtenir une inspection gratuite de votre maison et une estimation pour mettre une couverture RED TOP dans vos combles.

produit de La Compagnie du Gypse du Canada Limited

**Clément Fortier & Associés Inc.** 563-8333

# Coupures dans les services d'avortement Les femmes les plus défavorisées tout d'abord pénalisées par une décision du CHUS

— le Centre de santé des femmes

par Stéphane Lavallée

**SHERBROOKE** — La décision du département d'obstétrique-gynécologie du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) de ne plus procéder à l'interruption volontaire de grossesses de plus de 17 semaines pénalise d'abord les femmes les plus défavorisées, celles qui habitent relativement loin des centres de services et qui manquent d'informations et de ressources.

En lançant ce cri d'alarme, le Centre de santé des femmes de Sherbrooke dénonce la décision prise par le CHUS de mettre fin au service d'interruption de grossesses par la technique d'injection intra-amniotique, décision effective depuis le 15 mars dernier. La méthode de l'injection était la seule appliquée, dans la région, pour interrompre les grossesses de 17 à 20 semaines, cette échéance marquant habituellement la période limite d'intervention.

Se disant bien conscientes que l'interruption volontaire de grossesse est de loin préférable au cours des 15 premières semaines, les porte-parole du Centre de santé des femmes de Sherbrooke considèrent néanmoins que certaines situations particulières impliquent une intervention tardive. C'est le cas, dit-on, pour les femmes peu informées, souvent jeunes, qui n'ont pas facilement accès aux services de renseignements et qui font alors appel à ceux-ci que tardivement.

"Depuis qu'on a un bon service dans la région pour l'interruption de grossesses au cours du premier trimestre (15 premières semaines), il y a moins d'avortements tardifs", souligne Lucie Lemieux, du Centre de santé des femmes. Selon les statistiques de l'organisme, les interruptions de grossesses survenues à la 17e semaine ou davantage représentaient, l'an dernier, environ 15 pour cent des cas, soit près de 80 sur 600. De ces patientes, une soixantaine provenaient de l'extérieur de la région de l'Estrie, le seul autre service semblable étant offert dans la métropole.

"Au lieu de refuser le service pour les femmes provenant de l'extérieur de la région, on a décidé de tout arrêter", signifiant Lucie Lemieux. Jeanne-Mance Dallaire et Marie-Thérèse Payre, porte-parole du Centre de santé des femmes. Elles affirment d'ailleurs que la décision du CHUS vise à accentuer les pressions pour qu'on dote la région de Québec d'un service d'inter-

ruption de grossesses pour les femmes enceintes depuis 17 à 20 semaines, évitant ainsi à la région d'accueillir ces patientes.

Or, disent-elles, on n'a aucunement signifié jusqu'à maintenant la possibilité de rétablir le service à Sherbrooke advenant son instauration dans la capitale québécoise.



Jeanne-Mance Dallaire

De toute façon, soulignent les responsables, une autre méthode d'intervention tardive serait préférable à celle de l'injection intra-amniotique considérée relativement risquée et nécessitant une courte hospitalisation, donc la dispensation

de soins plus dispendieux. On privilégierait, au Centre de santé, la méthode dite saline, une intervention que certaines études américaines démontreraient moins dangereuse et applicable en clinique externe.

Dans une lettre transmise au comité d'avortement du CHUS, Marie-Thérèse Payre signale que le Centre de santé ose espérer que la décision ne sera que temporaire et qu'une autre ressource sera mise sur pied. "(...) Nous sommes bien conscientes, lit-on, des aspects difficiles de la méthode d'injection intra-amniotique pour les femmes et le personnel hospitalier."

Dans l'esprit des femmes du centre, cette récente coupure de service peut constituer le prélude à la disparition d'autres services s'il n'y a pas mobilisation immédiate. C'est pourquoi on compte en profiter pour accentuer la sensibilisation et l'information afin de promouvoir le libre-choix en matière d'avortement. Assurées que l'opinion publique est majoritairement favorable à cette option, les porte-parole du Centre de santé des femmes de Sherbrooke lanceront prochainement une pétition en plus de tenir certaines activités.

"On n'est pas absolument pour ni absolument contre l'avortement, précise Jeanne-Mance Dallaire.

mais on pense qu'il revient aux femmes de faire leurs propres choix. C'est alarmant, dit-elle, de voir qu'un département peut décider lui-même de couper certains services."

Le service d'interruption de grossesse entre 17 et 20 semaines en cas de malformations de l'enfant n'est pas remis en cause par la décision du département d'obstétrique-gynécologie.

## Nouveauté au Salon Habitat de l'Estrie

**SHERBROOKE (LO)** — Le troisième Salon habitat de l'Estrie qui se tiendra du 25 au 28 avril, au pavillon Universtie, promet cette année davantage d'information grâce à la tenue d'ateliers quotidiens abordant les diverses facettes de l'entretien d'un logement ou d'une maison.

Cette nouveauté introduite par les organisateurs, l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ), section Estrie, a été annoncée hier, lors du lancement du Salon, par le président Jean-Paul Longchamps.

D'une durée d'une demi-heure, les ateliers porteront sur l'entretien intérieur et extérieur, celui de l'isolation, de l'électricité et de la plomberie. Après les exposés, les consommateurs pourront interroger les animateurs.

De plus, des représentants des gouvernements provincial et fédéral ainsi que d'organismes techniques et professionnels seront sur place pour conseiller et informer les visiteurs.

"Tout comme par les années passées, la population trouvera au Salon un large éventail de produits et de matériaux reliés au domaine de la construction et de la rénovation domiciliaires et commerciales, ainsi que les dernières nouveautés du domaine de l'habitation," a poursuivi le président de l'APCHQ.

Cette année encore, l'accès au public sera gratuit, le salon s'auto-

finançant par la vente d'annonces dans son cahier et la vente d'emplacement aux 160 exposants qui se partageront 235 kiosques.

Même que les visiteurs pourront se mériter des prix de présence d'une valeur de 20.000 \$, comme l'a mentionné le directeur général de l'Association, Claude Laffage.

Président d'honneur de l'événement, Claude Métras a élaboré sur le thème de ce troisième Salon, à savoir "Se loger à son aise".

"Déjà par ce thème, on ressent une façon agréable de vivre, une ouverture à l'imagination, aux goûts, aux talents déjà remarqués dans la tendance fort populaire qu'est la rénovation, ainsi que les innovations pratiques que l'on note avec évidence chez les architectes et l'ensemble des manufacturiers et constructeurs," a-t-il commenté.

M. Métras a convié la population "à se réserver un temps d'arrêt et aussi un temps de rêves, pour visiter le Salon habitat de l'Estrie et y cueillir des idées nouvelles tout aussi bien que des projets d'avenir."

## Un choix adopté par 2 gynécologues à cause de convictions personnelles

— Dr Roberto Iglesias

**SHERBROOKE (SI)** — La décision du département d'obstétrique-gynécologie du CHUS de mettre un terme aux interruptions de grossesses entre 17 et 20 semaines par la méthode d'injection intra-amniotique ne représente pas une question institutionnelle et relève uniquement d'un choix adopté par deux gynécologues en raison de convictions personnelles.

C'est ce que soutient le Dr Roberto Iglesias, président du comité d'avortement thérapeutique du CHUS, en signalant que la décision effective depuis le 15 mars dernier n'a pour l'instant affecté aucune patiente. Il précise que le comité se retrouve maintenant dans une situation pour le moins délicate puisqu'il peut toujours donner son aval aux avortements tardifs mais que la région ne dispose d'aucun service pour les effectuer. "La décision nous a pris par surprise nous-mêmes", souligne-t-il.

Précisant que le conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke étudiera la décision du département d'obstétrique-gynécologie lors de sa prochaine réunion, le 16 avril prochain, le Dr Iglesias mentionne que le conseil des médecins et dentistes du CHUS tente présentement, de son côté, de trouver des formules alternatives aux soins dispensés jusqu'à maintenant par les gynécologues.

Il précise que les médecins du Service de planification des nais-

sances, qui effectuent déjà les avortements pour les femmes enceintes depuis 16 semaines et moins, pourraient éventuellement prendre la relève pour les cas d'interventions tardives, par d'autres méthodes que celle de l'injection intra-amniotique. "Avant même la décision du département d'obstétrique-gynécologie, on avait prévu qu'un gynécologue irait étudier d'autres alternatives aux États-Unis, ce qui se fera effectivement", ajoute Roberto Iglesias.

A son avis, contrairement à ce qu'on soutient au Centre de santé des femmes de Sherbrooke, la coupure de service n'aurait pas été adoptée pour faire pression sur les instances hospitalières de la région de Québec afin qu'elles se dotent

d'un service d'interruptions de grossesses pour les femmes enceintes depuis 17 semaines et plus.

"Dans ce cas, explique-t-il, on a plutôt opté pour la voie hiérarchique, d'un Conseil régional de la santé et des services sociaux à un autre. D'ailleurs, le CRSSS de Québec avait promis d'instaurer le service pour le 1er mai prochain."

"La décision des gynécologues est simple, rappelle le Dr Iglesias, mais peut paraître dramatique parce qu'il s'agit d'une coupure de services." Or, dit-il, la situation risque de n'avoir que peu d'impact pour les femmes de la région, un seul cas d'interruption de grossesses au-delà de 17 semaines ayant été enregistré depuis le début de l'année.

## Retombées économiques évaluées à 1 million \$

**SHERBROOKE (LO)** — Selon le président de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec, Jean-Paul Longchamps, les retombées économiques du Salon habitat de l'Estrie se chiffrent au moins à 1 million \$ et encore, il s'agit-là d'un montant très conservateur à son avis.

M. Longchamps a indiqué que, par son ampleur et la réponse exceptionnelle du public, ce Salon s'a-

vére un des événements majeurs de la région.

Avec sa superficie de 55.000 pieds carrés, avec un nombre d'exposants et de kiosques sans cesse grandissant, le Salon estrien occupe le troisième rang en importance au Québec, au niveau de l'habitation, évalué pour sa part le directeur général de l'Association, Claude Laffage.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

## 15,000 visiteurs attendus

Près de 2,000 personnes ont visité le Salon plein air, nautique, camping, chasse et pêche hier à l'édifice CERAS. La manifestation regroupant 35 exposants se poursuivra durant tout le week-end et on vise une as-

sistance-record de 15,000 visiteurs, a fait savoir le président de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sherbrooke, M. Gilles Bouchard.

## Réglementation bientôt soumise à la consultation

**SHERBROOKE (LO)** — La future réglementation sur les enseignes publicitaires sera bientôt soumise à une consultation publique, le comité chargé de la révision des règlements actuels devant mettre un point final à l'avant-projet dès jeudi prochain.

C'est du moins ce qu'a indiqué hier, le conseiller André Côté, président du comité de révision sur la réglementation de base des enseignes publicitaires.

En réalité, le comité devait siéger hier mais la rencontre a dû être reportée à jeudi. C'est à ce moment aussi que le processus de consultation sera déterminé.

M. Côté a précisé qu'une douzaine d'organismes avaient déjà manifesté leur intention de se prononcer sur cet avant-projet.

Après la consultation à caractère public, le document sera travaillé à nouveau par le comité, en tenant compte des recommandations et suggestions recueillies.

Par la suite, d'indiquer encore M. Côté, le projet sera soumis au conseil municipal, lequel prendra les décisions qui s'imposent.

"Il y aura certainement des points de la réglementation actuelle qui seront modifiés mais lesquels, je ne le sais pas," devait livrer le président Côté.

Celui-ci prévoit que le dossier sera fin prêt pour le conseil municipal au cours du mois de juin, "en avance de trois mois sur l'échéancier original," ajoute-t-il.

Pour l'entreposage de votre fourrure, le meilleur choix c'est chez **PREMIER FOURRURE** celui qui partage avec vous le même amour de la fourrure.

Cueillette à domicile sans frais dans Sherbrooke et la région.

**PREMIER FOURRURE**

422, rue King est, Sherbrooke, Qc J1G 1B5

(819) 564-1337

## Achetez vos certificats de dépôt par téléphone

Vous pouvez maintenant tirer profit de ce placement simple et sûr sans vous déplacer. Pour acheter un certificat de dépôt garanti à la Fiducie du Québec, un appel téléphonique suffit.

La succursale enregistrera votre transaction et une confirmation d'achat vous sera transmise sans délai. Donc, pas d'attente, pas de perte de temps. C'est simple, rapide et efficace.

**12 1/4** 5 ans  
Intérêts payés annuellement  
Dépôt initial minimum 1 000 \$  
Dépôts subséquents 500 \$

Renseignez-vous davantage en communiquant avec l'un de nos conseillers. Et rappelez-vous que la Fiducie du Québec peut aussi vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.



**Fiducie du Québec**

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

Taux sujets à changement. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

desjardins



Faites peau neuve!

Entre Magog et ses policiers

# Dialogue de sourds à la séance d'arbitrage

MAGOG (GP) — "En répondant par oui et par non aux questions du négociateur patronal, nous avons réussi à le forcer à aller plus vite", a déclaré le sergent Adrien Mercier, président de l'Association des policiers et pompiers de Magog à l'issue de l'audience d'arbitrage de vendredi. M. Mercier a été longuement contre-interrogé par M. Réal Arsenault, le négociateur de la ville, et il estime avoir fait épargner aux contribuables de Magog les frais d'une journée complète

d'arbitrage, en répondant plus sommairement aux questions qui lui étaient posées.

"Nous avons refusé de jouer le jeu de la lenteur engagé par la partie patronale, du moins par ses deux négociateurs: il est évident selon nous qu'ils font traîner les choses pour faire de l'argent sur le dos des contribuables: n'oubliez pas qu'ils gagnent 100\$ de l'heure à eux deux!", a déclaré M. Mercier.

Du côté de la ville, M. Arsenault a poursuivi son contre-interrogatoire

de M. Mercier sur les demandes initiales des policiers. Ses questions ont spécialement porté sur les demandes concernant les vacances, les congés sans solde et les dispositions de remplacement des policiers absents. Il a également été question de la demande syndicale concernant le paiement total des frais de renouvellement des permis de conduire. Actuellement, la ville rembourse les frais du permis, mais pas ceux de l'assurance qui y est reliée. Selon le maire Antonio

Lacasse, cette disposition est normale puisque les policiers se servent de leur permis de conduire dans une proportion évaluée à 1/3 dans l'exercice de leurs fonctions et 2/3 à des fins personnelles.

Ajoutant que la partie patronale faisait preuve de bonne foi dans ces négociations arbitrales, M. Arsenault a mentionné le fait que la ville avait entrepris une réorganisation administrative importante: "Cela devrait satisfaire les policiers, puisqu'ils proposaient une ré-

forme du poste de police dans leurs demandes déposées en octobre 1984!" Ayant fait le tour des 32 points des demandes syndicales, M. Arsenault a annoncé qu'il déposerait les propositions patronales de convention collective lors de la prochaine audience d'arbitrage.

Cette annonce a vivement surpris les représentants des policiers. Ils ont déclaré avoir été "dans le brouillard toute la journée", puisque la partie patronale n'a toujours

pas dénoncé de points de litiges avec les demandes syndicales, alors qu'elle prétend maintenant déposer des offres. "Cela veut dire que nous avons tenu cinq séances d'arbitrage en pure perte depuis le début des audiences!" affirme M. Mercier. Selon lui en effet, le fait que la partie patronale annonce son intention de déposer des offres lors de la prochaine séance d'arbitrage le 12 avril prochain équivaut à reprendre les négociations à zéro.

# 143 emplois créés dans la région de l'Or blanc en 84

ASBESTOS (JB) — En affirmant que 143 emplois avaient été créés dans la région de l'Or blanc au cours de l'année 1984, le président de la Corporation de développement de l'Or blanc, Fernand Lallier, s'est dit d'avis que cette progression s'avérait intéressante, vu le contexte économique prévalant dans cette sous-région de l'Estrie, depuis quelques années.

Pour un bon nombre, ces nouveaux emplois seraient attribuables à l'expansion des activités dans certains ateliers de couture.

Déposant successivement leurs rapports lors de la récente assemblée générale annuelle de la Corporation, le président Lallier et le commissaire industriel André Richard, se sont attardés à faire un

très bref inventaire des interventions qui ont conduit à la création d'emplois ou à l'expansion d'entreprises en région.

Selon les statistiques divulguées par le président, la ville d'Asbestos se classe au premier rang, au chapitre des emplois créés, comptant, en janvier, 47 emplois de plus qu'à pareille date l'année précédente. La municipalité de Danville, pour sa part a hérité de 31 emplois supplémentaires.

Désirant accroître l'efficacité de ses interventions, la Corporation a présenté un schéma de développement sur lequel s'aligneront toutes les démarches et les actions qu'elle entend poursuivre à moyen et à long terme.

Ce document de 14 pages trace

brèvement un plan de travail pour quatre secteurs d'activité économique: industriel, commercial, tourisme-loisirs et agro-alimentaire et forestier.

De ceux-là, le secteur industriel fera vraisemblablement l'objet d'une attention particulière. Le commissariat industriel caresse l'ambition d'établir, à court terme, une usine-pilote de production de chrysoStop. Il s'agit d'un produit composé à 98 pour cent de fibres courtes d'amiante, qui offre l'avantage d'épurer très efficacement les émanations des moteurs à combustion ou des cheminées industrielles.

De même, un procédé à base d'amiante développé par la Société nationale de l'amiante, appelé Iso-

mag, fera l'objet d'un suivi particulier en vue de l'implantation d'une petite usine capable d'en assurer la production industrielle.

Toujours dans le but de "vendre" la région, la Corporation de développement s'emploie présentement à produire une pochette publicitaire faisant valoir le potentiel industriel et touristique de la région. Abondamment illustrée, ce document viendra soutenir les efforts de prospection menés par l'organisme.

Par ailleurs, pour l'année 1985, le commissariat industriel bénéficie d'un budget de 120.000 \$, le plus important depuis sa création il y a deux ans. Pour son exercice financier 1984, la Corporation a totalisé des dépenses de l'ordre de 76.000 \$, accusant un léger déficit de 422 \$.

# Opération radar efficace à Coaticook

COATICOOK (YR) — Le service de la police municipale de Coaticook, réalisant que les automobilistes circulaient à des vitesses excessives, dans les limites de la ville, a lancé une opération radar tout à fait fructueuse.

En effet, durant les premiers jours de l'opération, qui a débuté le 20 mars, 64 contraventions pour vitesse ont été distribuées. Les policiers ont alors pu établir que les automobilistes circulaient à une vitesse moyenne de 78 km-heure, sur des zones où la vitesse permise se situe à seulement 50 km-heure. Les automobilistes pris en faute ont été contraints de payer des amendes totalisant 3.325 \$.

Le lendemain, l'offensive policière contre la vitesse excessive s'est poursuivie et les résultats se sont avérés plus que satisfaisants. En effet, sur 200 automobilistes dont la vitesse a été vérifiée, un seul a récolté une contravention. La vitesse moyenne des automobilistes s'établissait à seulement 50,29 km-heure.

Hier matin, il y avait nouvelle vérification de la vitesse, effectuée par les policiers, à l'intersection des rues Child nord et St-Marc. Sur les 80 automobilistes soumis à la vérification au radar, un seul a reçu une contravention pour avoir dépassé sur une double ligne. La vitesse moyenne se situait à 50,17 km-heure.

# Buanderie communautaire au CHUS

SHERBROOKE (DF) — Une buanderie communautaire desservant tous les hôpitaux et centres d'accueil de la ville sera aménagée au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), faisant ain-

si réaliser d'importantes économies aux usagers, a déclaré hier le directeur du CRSSS, M. Albert Painchaud.

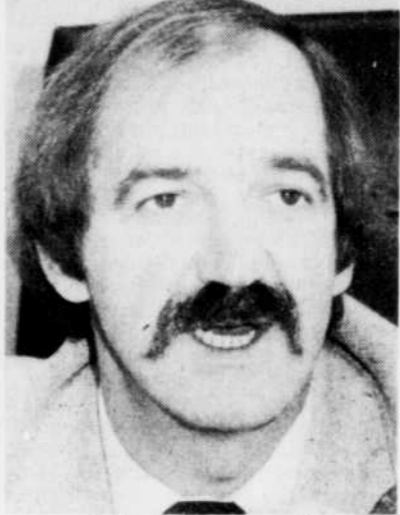
"Grâce à cette buanderie, le coût de blanchisserie passera de 40 la livre à 35 la livre, l'un des meilleurs coûts au Québec", a-t-il dit, ajoutant que la nouvelle technologie allait contribuer à cette réduction des coûts.

Le centre hospitalier St-Vincent de Paul fait laver son linge sale au CHUS actuellement et le centre hospitalier d'Youville vient de prendre la décision de confier son lavage au CHUS.

Quant à la buanderie commune du CHUS, des études seront effectuées au cours des prochains mois afin d'en déterminer les coûts exacts et les modes de financement.

Cette buanderie pourrait être en opération avant deux ans, a dit M. Painchaud.

"Le CRSSS avait le projet sur la table depuis un bon bout de temps et nous avons finalement pris la décision", a-t-il conclu.



Albert Painchaud



# Jeux d'été

(Photo La Tribune)

Malgré les nuages, la température était assez clément hier et les "jeux d'été" ont refait leur apparition dans les rues. Pour les petites filles, le saut à la corde reste une activité à la mode, année après année.

# Boutique Santé 2,000 assurée de vivre encore au moins trois ans

— le Dr Roberto Iglesias

SHERBROOKE (DF) — Devant le succès obtenu depuis deux ans au Carrefour de l'Estrie, la boutique Santé 2.000 vivra encore au moins trois ans a confié hier le responsa-

ble du département de santé communautaire du CHUS, Dr Roberto Iglesias, après une conférence de presse au cours de laquelle on célébrait le deuxième anniversaire de cette boutique avant-gardiste.

faire mieux, compte-tenu des moyens innovateurs utilisés et des moyens financiers assez limités", a

fêté aujourd'hui au Carrefour de l'Estrie alors qu'une animation tout à fait spéciale y est prévue. Un ro-

## • Formule avant-gardiste contagieuse

— L'Extra

dit le médecin.

Dans le cadre de ce deuxième anniversaire, Santé 2.000 sera donc en

bot, d'ailleurs présent à la conférence de presse d'hier, doit se promener sur place aujourd'hui.



Dr Roberto Iglesias

"Après deux ans d'existence, Santé 2.000 a fait ses preuves et quelque 70.000 visites individuelles ont eu lieu à la boutique durant cette période. Nous tenterons maintenant d'évaluer les retombées concrètes de ces visites", a dit le médecin.

Cette boutique de promotion de la santé demeure une exclusivité au Canada et plusieurs établissements et professionnels y ont collaboré depuis deux ans. Il s'agit un peu, a dit le Dr Iglesias, du "temple de la promotion de la santé".

### Thèmes

Plusieurs thèmes ont été mis en vedette depuis l'ouverture de cette boutique et ceux de la prochaine année seront principalement axés sur la santé mentale, la sécurité routière et la pré-natalité.

"Nous sommes très satisfaits des résultats obtenus lors de ce premier mandat. Il serait difficile de

# Visiteurs français intéressés à des échanges scolaires avec des écoles de Sherbrooke

par Pierre-Yvon Bégin

SHERBROOKE — Dans le cadre d'une entente France-Québec de coopération au niveau parlementaire, sept représentants de la 4e circonscription de l'Esson près de Paris, la "Silicone Valley" de la France, effectuent présentement un séjour d'une dizaine de jours à Sherbrooke. Hier, les visiteurs français, accompagnés du député de St-François, M. Réal Rancourt, ont été reçus par La Tribune.

Directeur du cabinet du député de l'Esson, M. José Garcia a indiqué que cette visite s'inscrit dans le jumelage amorcé l'été dernier de sa circonscription avec le comté de St-François. M. Garcia a précisé qu'il tenterait de profiter de son séjour pour conclure des échanges au niveau scolaire avec différentes écoles de Sherbrooke.

"Il ne s'agit pas seulement de faire du tourisme entre deux régions, a-t-il dit. Cela doit se concrétiser par des relations culturelles, commerciales et d'éducation. Pour un industriel français, l'entrée en Amérique du Nord passe mieux lorsque cela se déroule

en français. C'est la même chose pour un industriel québécois. On se sent plus à l'aise. Ce qui serait bien, c'est de transposer le jumelage au niveau de nos enfants".



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

"J'ai d'ailleurs pour mission d'explorer toutes les possibilités d'échange avec des classes du primaire, d'ajouter M. Garcia. J'ai en main les demandes d'une dizaine de classes françaises qui aimeraient réaliser un échange avec des classes d'ici. Ce genre d'échange fonctionne déjà et ce n'est pas utopique de penser qu'on pourrait faire la même chose avec Sherbrooke. Je dois rencontrer des directeurs d'écoles au-

jourd'hui même".

Selon le représentant français, le jumelage entre la 4e circonscription de l'Esson et le Comté de St-François n'a pas tardé à porter fruit et le public s'intéresse déjà aux échanges. Une association, "La rencontre de l'ébène et du chêne", vient d'ailleurs de voir le jour.

Le député de St-François a pour sa part souhaité que la population profite de ces échanges. L'association "Rencontre internationale", implantée depuis quelques années à Sherbrooke, a accepté de piloter des échanges avec son vis-à-vis français.

# Le programme "Parel Loginov" maintenant en vigueur à Richmond

RICHMOND (GM) — Les autorités municipales de Richmond ont annoncé que le programme d'aide à la restauration résidentielle, connu sous le nom de "Parel-Loginov", est présentement en vigueur sur tout le territoire de la municipalité.

Ce programme accorde aux propriétaires des subventions non imposables pour favoriser la réfection des logements les plus détériorés.

L'aide financière accordée à un logement occupé par son propriétaire dépendra de son revenu familial tandis que celle à un logement occupé par un locataire dépendra du prix du loyer net et du nombre de pièces par logement.

Le conseil municipal a retenu les services d'un inspecteur-administrateur qui s'occupera exclusivement de ce programme, en la personne d'Irénée Fréchette, accrédité par la Société centrale d'hypothèque et de logement ainsi que par la Société d'habitation du Québec.

M. Fréchette sera disponible tous les jeudis, au bureau de l'hôtel de ville, 745 rue Gouin, ou au numéro de téléphone 826-3789, afin de recevoir les demandes et donner les informations aux contribuables qui aimeraient se prévaloir de ce programme.

**WEEDON AUTOMOBILE (1977) LTEE**  
326, 2e Avenue, Weedon  
(819) 877-2833



**Julien Pouliot**  
Rés.: (819)  
**658-2105**

La direction de Weedon Automobile (1977) Ltée de Weedon, est heureuse de faire part à la population de l'Estrie qu'elle a retenu les services de M. Julien Pouliot comme conseiller aux ventes. M. Pouliot invite le public de la région à le consulter pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion. Il met à votre disposition sa longue expérience dans le domaine automobile.

# 300 propriétés mises en vente pour des taxes non-payées à Stukely-Sud Canton

par Yvon Rousseau  
**STUKELY-SUD CANTON** — La municipalité de Stukely-Sud Canton éprouve de sérieux problèmes au niveau de la perception des taxes à être payées par ses contribuables.

Cette situation anormale est largement illustrée par la vente aux enchères des propriétés, dont les taxes ne sont pas payées, à être effectuée par la Municipalité régionale de comté d'Orford, à laquelle Stukely-Sud Canton appartient. En effet, sur 321 propriétés mises en

vente le 13 juin prochain, pour taxes non payées, 300 sont situées sur le territoire de la municipalité de Stukely-Sud Canton.

Mme Aline Guèvremont, secrétaire-trésorière de la municipalité, a déclaré, au cours d'une entrevue, que cette situation n'est pas sans causer de sérieux problèmes administratifs à la corporation municipale, qui doit disposer d'argent pour s'administrer.

"Cet argent provient des taxes, de poursuivre Mme Guèvremont, et si ces dernières ne sont pas payées à temps, il nous faut avoir recours à des emprunts temporaires et payer des intérêts, pour nous administrer". "Ca peut même forcer

la municipalité à imposer des taxes plus élevées pour disposer des sommes nécessaires à couvrir nos dépenses", dit-elle encore.

"Pourtant, a-t-elle poursuivi, la municipalité a tout fait pour percevoir ces taxes, en multipliant les avis et en imposant des intérêts sur les comptes payés en retard, allant jusqu'à 24 pour cent, mais ça ne bouge pas plus". "Je crois, conclut-elle, que cette situation est attribuable à la négligence et à l'inconséquence des contribuables, face aux besoins de leur municipalité". Stukely-Sud Canton comptait 3.000 propriétés imposables sur son territoire, en 1984, avant l'annexion d'une bonne portion de son territoire par le Village de Stukely-Sud, et le registre d'imposition indique qu'il s'y trouve 2.000 propriétés imposables, en 1985. Les propriétés mises en vente le sont pour des taxes non payées pour les années fiscales 1982, 1983 et 1984. Il manquait donc à la municipalité une part importante des revenus anticipés pour s'administrer.

cisé que les propriétés mises en vente à l'enchère ne sont que celles qui possèdent un numéro de cadastre.

Dans la municipalité, il se trouve 400 autres propriétés, au moins, dont les taxes n'ont pas été payées. Dans ce dernier cas, il s'agit de lots subdivisés, dont les nouveaux lots n'ont pas été cadastrés.

Une recherche plus laborieuse sera nécessaire à la municipalité pour bien dénicher ces lots, lors de la mise en vente à l'enchère pour taxes non payées, l'an prochain. Il manquait de temps pour effectuer ce travail cette année.

Mme Guèvremont explique qu'il y a eu plusieurs lotisseurs qui possédaient des terrains sur le territoire de la municipalité et que ces derniers sont disparus et ont cessé de payer leurs taxes.

Il y a également des terrains, trop petits, qui ne permettent pas la construction d'un immeuble, et des terrains non-cadastrés, se trouvant dans une zone agricole ou verte, où il n'est pas permis d'ériger des bâtiments. Des propriétaires, coincés avec de tels terrains, préfèrent souvent les laisser aller pour les taxes, afin de s'en débarrasser.

Le projet d'investissement de 25 millions \$ à Magog

## Compagnie Fanion Internationale inconnue des milieux hôteliers

— Paul Girard

MAGOG (GP) — Inspecteur-classificateur au ministère du Tourisme depuis 16 ans, M. Paul Girard affirme que la compagnie Fanion Internationale qui devrait investir 25 millions \$ en infrastructures hôtelières à la tête du lac Memphrémagog, est inconnue des milieux hôteliers.

Mais c'est toutefois en tant que contribuable de Magog "inquiété par les projets grandioses du maire Lacasse", qu'il déclare avoir contacté le président de l'Association des hôteliers du Québec et avoir appris que celui-ci n'aurait jamais entendu parler de la compagnie en question.

M. Girard s'étonne de plus qu'un groupe prévoyant construire 140 chambres d'hôtel, 48 unités de mo-

tels, un centre communautaire et 155 logements selon la formule du condominium, n'ait encore déposé aucun plan au ministère de l'Habitat du Québec. "Or, selon la loi, il s'agit d'une des premières conditions nécessaires à l'obtention d'un permis d'hôtel".

M. Girard ajoute qu'il considère comme du chantage l'affirmation du maire Antonio Lacasse à la suite de la contestation du règlement d'emprunt pour le projet ReviCentre.

"Le maire a déclaré que ce dévouement pourrait éloigner les gros investisseurs alors qu'il n'a jamais été question de relier les travaux de revitalisation du centre-ville au projet de Fanion Internationale. La seule condition requise est le déplacement de la route 112," poursuit-il.

De son côté, le maire Lacasse

n'a pas manqué de rappeler que les déclarations l'incriminant proviennent du frère de l'ancien conseiller municipal, M. Laurent Girard, candidat défait à la mairie lors des dernières élections.

"Je m'étonne par contre qu'un fonctionnaire du ministère du Tourisme du Québec s'acharne ainsi à démolir un grand projet qui a reçu l'appui de son ministre et qui s'inscrit dans le cadre du développement de la station touristique internationale Magog-Orford," déclare le maire.

Il ne s'inquiète pas que Fanion Internationale ne soit pas encore connu des milieux touristiques, puisqu'il s'agit d'un tout nouveau groupe composé de promoteurs sérieux. Il considère qu'il est normal que les plans du complexe hôtelier ne soient pas encore déposés auprès des autorités concernées.

"Le projet en est encore aux sta-

de des études de faisabilité. Bien sûr, des plans préliminaires ont été rendus publics, comme preuve de l'énorme travail ingrat et qui ne paraît pas, effectué par les promoteurs et le conseil municipal. Quant aux plans officiels, ils ne seront pas déposés avant la fin de l'étude, quand il sera temps d'entreprendre les démarches pour obtenir des subventions et les permis indispensables."

Selon lui, le dossier suit normalement son cours. Le maire affirme qu'il prévoit toujours assister à la première levée de terre, le 22 août, comme indiqué à l'échéancier.

Et si l'étude de faisabilité était négative? "Si ce n'est pas le projet de Fanion internationale qui se réalise sur ce site exceptionnel, nous n'aurons pas de difficulté à en trouver un autre! Nous recevons plus d'une demande par semaine pour ce terrain," soutient M. Lacasse.

Plus encore l'an prochain

Mme Aline Guèvremont a pré-

## 323 propriétés touchées dans la MRC Orford

MAGOG (YR) — Le code municipal du Québec permet aux municipalités de mettre en vente à l'enchère les terrains sur lesquels les taxes municipales et scolaires n'ont pas été payées.

La MRC doit effectuer cette vente pour les municipalités de son territoire, qui lui acheminent la liste des propriétaires en faute.

Ainsi, jeudi, le 13 juin prochain, la MRC Orford doit vendre 323 propriétés pour taxes non payées, dont 300 à Stukely-Sud Canton, 2 à Stukely-Sud Village, 12 dans le Canton d'Orford, 3 dans le Canton de Stans-

tead, 5 à Eastman et une à North Hatley.

Un avis doit être envoyé au propriétaire fautif, par la MRC, et ce dernier a le privilège d'acquiescer ses taxes avant la vente. Il peut également racheter sa propriété dans les deux années qui suivent la vente, à condition qu'il paie tous les frais encourus par l'acheteur.

Les municipalités peuvent également acheter ces propriétés, qu'elles acquièrent généralement pour le montant des taxes non payées.

Proposition d'aménagement de la MRC du Granit

## Les municipalités se prononcent

LAC-MÉGANTIC (RV) — Jusqu'à présent, les options 2 et 3 de la proposition préliminaire d'aménagement de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Granit, semblent retenir la faveur des municipalités.

Amorcée au début de février, la consultation sur le contenu de la proposition préliminaire d'aménagement est maintenant complétée. Une quinzaine de municipalités sur les 22 que compte la MRC ont déjà fait leur choix, favorisant majoritairement les options 2 et 3.

Au cours de ces soirées d'information, chacun pouvait prendre connaissance de cette proposition préliminaire d'aménagement du territoire en y apportant commentaires et suggestions. Par exemple, la municipalité de Frontenac a fixé son choix sur l'option deux alors que la ville de Lac-Mégantic s'est arrêtée sur l'option trois en appor-

tant des suggestions touchant l'industrie, l'aéroport régional et l'infrastructure routière.

Cette première phase franchie, aussitôt que toutes les municipalités auront fait connaître leur choix, la MRC s'engagera dans l'analyse des modifications, ajouts et suggestions de chacune des municipalités. Par la suite, il aura d'autres rencontres avec les municipalités qui ont fait des propositions, pour essayer de trouver un consensus.

D'ici quelques jours, toutes les réponses devraient être connues et, à la réunion d'avril des membres de la MRC, devrait se dessiner une vision globale de ce que sera vrai-

semblablement la proposition d'aménagement.

Dès lors, un autre processus s'amorcera: celui des études des grandes lignes. Après quoi, une fois de plus, on retournera devant les municipalités et organismes pour

## Déneigement: pas de danger de grever le budget à Asbestos

ASBESTOS (JB) — Les faibles précipitations de neige enregistrées depuis le début de l'année 1985 à Asbestos ne devraient pas grever la part du budget municipal prévue pour son enlèvement, si la moyenne des chutes de neige se maintient d'ici aux fontes printanières.

Voilà la conclusion hâtive à laquelle on pourrait en arriver en se hasardant à supposer que la nature nous épargnera, d'ici là, des importantes bordées qui font la joie des skieurs et le malheur des automobilistes.

Pour les mois de janvier et février derniers, la ville d'Asbestos a engagé des sommes de 60 000 \$ pour l'enlèvement de la neige, dont un montant de 18 000 \$ pour l'achat de

leur demander s'ils sont toujours en accord avec l'option retenue.

Pour sa part, le préfet de la MRC, Léon Ducharme, se dit satisfait du processus et éprouve la conviction qu'on se dirige vers un projet satisfaisant pour tout le monde.

sel à épandre sur la chaussée. Les faibles précipitations reçues en mars, si l'on excepte une tempête en début de mois, permettent d'envisager que les coûts réels pour l'enlèvement de la neige ne devraient pas dépasser le montant des prévisions.

Jusqu'à maintenant, les dépenses encourues pour le déblaiement et l'entretien des rues s'élevaient à près du tiers du budget global de 188 250 \$ prévu à cette fin pour l'ensemble de l'année 1985.

Par ailleurs, des statistiques compilées à l'Hôtel de ville d'Asbestos révèlent que le coût annuel moyen pour l'enlèvement de la neige s'est établi à 172 554 \$ pour les dix dernières années.

## Pneus d'un véhicule de la SQ crevés par des vandales

LAC-MÉGANTIC (YR) — Pendant que le premier ministre Lévesque et le ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson rencontraient les représentants syndicaux des agents de la Sûreté du Québec, hier, en vue de crever l'abcès, qui affecte leurs relations de travail, des malfaiteurs s'amusaient à crever les pneus d'un véhicule de patrouille du détachement de Lac-Mégantic de la SQ.

L'incident s'est produit pendant

la pluie torrentielle de la soirée de jeudi, entre 20 h. 30 et 22 h. 30.

L'auto-patrouille de la Sûreté du Québec se trouvait dans le stationnement de l'hôtel de ville de Lac-Mégantic, quand des mauvais plaisants, ne portant sans doute pas les policiers dans leur cœur, ont crevé les pneus de l'auto-patrouille.

L'enquête est présentement menée par la police municipale de Lac-Mégantic, en marge de cet acte de vandalisme.

## Tentative de vol à Lac-Mégantic

LAC-MÉGANTIC (YR) — Les policiers municipaux de Lac-Mégantic enquêtent sur une tentative de vol par effraction, perpétrée dans un établissement commercial, aux environs de minuit, dans la nuit de jeudi à vendredi.

Des malfaiteurs ont en effet fracassé la vitre d'une fenêtre pour pénétrer par effraction à l'atelier

d'usinage (machine shop), propriété de Joseph Cliche et Fils, rue Renaud, à Lac-Mégantic.

Rendus à l'intérieur de l'établissement, les voleurs ont fouillé partout, sans aucun doute à la recherche d'argent, mais comme ils n'ont rien trouvé, ils sont repartis bredouilles.

## 45e anniversaire de la section masculine de la SSJB de Windsor

WINDSOR (CC) — La Société St-Jean Baptiste, section Windsor, est actuellement en pleine période de festivités pour célébrer le 45e anniversaire de fondation de la section masculine. La section féminine fête pour sa part son 40e anniversaire.

C'est en juin 1940 que fut fondée la section masculine de la SSJB, sous la présidence de M. J.E. Lemieux. Depuis, plusieurs personnes lui ont succédé à savoir, J. Hormidas Morin, Pierre Turgeon, Louis Vallerand, Jean Trifiro, Armand Marier, Roland Gauthier, Maurice Duval et Marcel Dufresne.

Cinq ans plus tard, le 3 janvier 1945, Mme Herbé Bernard devient la première présidente de la section féminine. Mmes J.E. Lemieux, Georges Déglise, Juliette Côté, Berthe Bourassa, Lucie Turgeon, Alice Massé, Berthe Racine, Louise Lapierre, Evelyn Lahaie, Georgette Turgeon et Marcelle Duval, lui succéderont tour à tour.

Section mixte

Aujourd'hui, la SSJB, section

Windsor, est une section mixte qui compte environ 600 membres. "Nous souhaitons ardemment que notre Société continuera à aller de l'avant et qu'elle saura franchir loyalement les difficultés inévitables qui surgissent dans ce monde aux multiples opinions et convictions," souligne Mme Marcelle Duval, l'actuelle présidente.

"Continuons d'être fiers de notre mouvement. L'heure est aux véritables patriotes," a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, Mme Duval a précisé que le thème du prochain congrès de la Société St-Jean Baptiste, le 5 mai, est "bâtir une complicité avec les jeunes". "Nous espérons qu'il s'en suivra de nouvelles adhésions afin de préparer la relève".

La SSJB, section Windsor, invite toute la population, dans le cadre des festivités du 45e anniversaire, à un brunch qui aura lieu le dimanche 31 mars, de 11 h 30 à 13 h 30, à la salle du Centre communautaire de Windsor. Les personnes intéressées peuvent réserver leur place en communiquant avec Mmes Marcelle Duval ou Evelyn Lahaie.

## Important projet d'habitation à Richmond

RICHMOND (GM) — Pour pallier à la crise du logement mise en évidence par une étude du Comité de restauration du centre-ville, un projet d'habitation est présentement en voie d'élaboration à Richmond.

"Les habitations de la jonction", tel est le nom d'une nouvelle corporation à but non lucratif qui vient de recevoir de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) une première autorisation pour amorcer un projet de construction de 17 nouveaux logements pour familles, dans le cadre du programme d'aide à l'habitation sociale du gouvernement fédéral.

En reconnaissant qu'il y avait un tel besoin à Richmond, la SCHL a accordé un fond de démarrage aux "Habitations de la jonction".

Actuellement, les responsables du projet s'occupent de la préparation des plans préliminaires et de l'analyse financière de faisabilité, lesquels doivent être présentés pour approbation à la SCHL, au plus tard le 31 mars.

Si tout est conforme aux exigences de la SCHL, les "Habitations de

la jonction" pourront entamer la deuxième étape de leur projet, soit l'exécution des plans et devis du futur immeuble. Selon les responsables, les logements devraient être disponibles dès l'automne.

Les dirigeants du projet ont également commencé à constituer une liste des personnes qui se cherchent un logement. Les personnes intéressées peuvent dès maintenant téléphoner au Centre local de services communautaires (CLSC) pour obtenir plus d'informations ou s'adresser à Claude Davignon, président du conseil d'administration des Habitations.

Outre M. Davignon, les principaux responsables de ce projet sont: Rita Bélanger, vice-présidente, Aline St-Gelais, trésorière, Richard Arsenault, secrétaire, Serge Dubord et Robert O'Donnell, directeurs, Roger Gobeil, personne-ressource du CLSC ainsi que Micheline Simoneau, chargée de projet au Groupe de ressources techniques de la FCHPCE fournissant le support technique nécessaire à la réalisation de ce projet.

## Exposition au Centre Bombardier

VALCOURT — Le Centre culturel Yvonne L. Bombardier de Valcourt présente jusqu'au 15 avril, les œuvres du sculpteur Léon Leblanc, de l'artiste-peintre Luc Tanguay et de 14 étudiants en peinture sous la direction de ce dernier.

Dimanche, les artistes seront sur place à compter de 14h pour échanger avec le public.

"J'ai puisé dans mon environnement les formes qui me plaisent et j'en ai fait des fleurs pour mon jardin intérieur", a déclaré le sculpteur Léon Leblanc. En bois d'acajou, ses œuvres ont suscité les commentaires des visiteurs.

Nombreux sont ceux qui s'interrogeront sur sa façon de donner une forme aux allures délicates, mais en substance très robuste.

Luc Tanguay présente de son côté des œuvres récentes en cubisme moderne, imprégnées de teintes pastel. Le Centre culturel est très heureux de montrer ses toiles, car cet homme de paradoxe, reconnu au Canada et outre-mer, réserve ses apparitions en public.

L'exposition est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, les mercredi et vendredi, de 19h à 21h, et le dimanche de 14h à 16h.



Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Estrie

### AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉES D'INFORMATION - CONSULTATION

Dans le cadre du processus d'implantation du nouveau Centre local de services communautaires (CLSC) de la MRC Memphrémagog, le CRSSSE invite tous les groupes communautaires et la population de la MRC à participer, du 29 mars au 11 avril prochain, à sa tournée d'information-consultation.

Monsieur Claude Boucher animera six rencontres d'information-consultation où vous pourrez, en plus de recevoir des informations sur les services habituellement offerts par un CLSC:

- suggérer des noms (raison sociale) pour le nouveau CLSC,
- vous proposer ou proposer d'autres personnes pour constituer la liste des requérants de la charte du CLSC de la MRC Memphrémagog.

Les rencontres se tiendront selon le calendrier suivant:

Date (heure)	Endroit	Municipalités concernées
29 mars (19h30)	Ecole Sunny Side Rock Island	Beebe-Plain Ogden Rock Island Stanstead Stanstead-Plain
2 avril (19h30)	Ecole primaire de Ayer's Cliff	Ayer's Cliff Hatley (Ct) Hatley (Vl) Hatley, pte Ouest (Ct) North Hatley
3 avril (19h30)	Ecole d'Eastman	Austin Bolton-Est Eastman Potton (Massonville) St-Benoit-du-Lac St-Etienne de Bolton Stukely-Sud (Sd) Stukely-Sud (Vl)
9 avril 19h30	Couvent Sainte-Marguerite Marie 295, rue St-David Magog	Magog (Paroisse Sainte-Marguerite Marie) Magog (Paroisse Saint-Pie X) Ste-Catherine de Hatley (Katevale)
10 avril (19h30)	Eglise St-Patrice sous-sol 115, rue Merry N. Magog	Canton d'Orford Cherry River Magog (Paroisse St-Patrice) Plage Southière
11 avril (19h30)	Couvent St-Jean Bosco 1011, rue Sherbrooke Magog	Magog (Paroisse St-Jean Bosco) Omerville

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Monsieur Claude Boucher, téléphone: 819-566-7861 ou 819-564-7276.

la tribune l'amiante, le centre du québec, les bois francs

Festival du folklore

# Mackinaw veut garder les droits acquis sur la folkothèque

par Gérald Prince

**DRUMMONDVILLE** - Les membres de la troupe folklorique Mackinaw de Drummondville ont réclamé à l'unanimité de conserver leurs droits acquis sur la folkothèque du Festival mondial de folklore, en juillet prochain.

Disant vouloir maintenir leurs positions dans ce dossier, la présidente Mme Patricia Rousseau, dit traduire la volonté de cet organisme en continuant à opérer la folkothèque, entreprise que Mackinaw a montée de toutes pièces et qui connaît chaque année un succès retentissant, tant populaire que financier.

On sait que le Festival mondial de Folklore a fait savoir son intention d'opérer lui-même la folkothèque cette année et d'encaisser les

benefices. De nombreuses négociations ont eu lieu depuis plusieurs mois, négociations qui n'ont pas abouti à une solution satisfaisante pour Mackinaw.

Pour Mackinaw, c'est une question de principe: ce groupe de danseurs folkloriques a lancé l'idée du festival de folklore et a pris des risques en mettant sur pied la folkothèque. Or, cette attraction du festival de folklore connaît des succès si grands qu'on l'a appelée "l'âme

du festival". La réussite a été grande et ce, sur tous les plans.

Maintenant que Mackinaw a fait ses preuves, la direction du Festival de folklore force la négociation à rabais, et la troupe folklorique perd du terrain au profit du Festival lui-même. Mackinaw, qui comme tous les Drummondvillois, veut la réussite du festival, s'est plié de bonne foi et dans un esprit de collaboration aux demandes du festival.

En 1985, le Festival décide de s'emparer au complet de la Folkothèque, tout en reconnaissant le travail admirable accompli dans le passé par la troupe folklorique.

Mackinaw dit ne pouvoir accepter de se faire ravir son entreprise.

Dans les négociations, le Festival a gardé la ligne dure, dit Mackinaw, et a refusé de tenir compte de l'histoire et des droits acquis, même si Mackinaw a présenté des propositions de compromis. Le Festival répliqua par une fin de non-recevoir formelle.

Mackinaw trouve que la position du Festival est inacceptable à ses yeux, puisque le Festival cherche à s'approprier le fruit du travail de Mackinaw. Les membres de Mackinaw n'acceptent pas de se faire dépouiller, dit Mme Rousseau, mais réclament une négociation réelle dans le respect des droits acquis, le tout dans l'optique d'un développement harmonieux et la réussite du festival.

## Hôpitaux: Drummondville plus désavantagée que la région 04

**DRUMMONDVILLE (GP)** - Vice-président de la Conférence régionale des hôpitaux de la région 04, M. Roch Beaudet, directeur de l'hôpital Ste-Croix, confirme que Drummondville est désavantagée par rapport à la région 04 et la région 04 par rapport au reste du Québec au chapitre de la santé.

Cependant, déclare M. Beaudet, il est difficile de préciser, chiffres à l'appui, l'importance du désavantage: des recherches seront faites dans les prochains mois pour préciser l'envergure de ces points.

Certains éléments majeurs sont évidents cependant: dans la région 04, le Trois-Rivières métropolitain draine les budgets du Ministère au détriment des villes plus éloignées. "Nous aux extrémités, dit M. Beaudet, on est les moins bien servis", en précisant que cette situation est un argument supplémentaire pour ceux qui souhaitent la séparation de la zone administrative 04 en deux parties (le nord et le sud du fleuve St-Laurent).

M. Beaudet donne un exemple: il y a 5 ou 6 ans, l'hôpital Ste-Croix déposait une demande prioritaire de 50 lits d'hôpitaux pour soins ai-

gus et soins intensifs. Le CRSSS-04 reconnu alors le principe de l'urgence d'accorder 24 lits pour soins aigus et 2 pour soins intensifs. Malgré la présentation de ce projet chaque année depuis lors, il n'est pas encore réalisé et ne semble pas prêt de l'être. Chaque fois qu'il est présenté dans les priorités de la santé de la zone administrative 04, il est retrogradé au profit d'un projet dans la région métropolitaine de Trois-Rivières.

Un autre point sur lequel Drummondville est en retard: les soins médicaux. Alors qu'il ne manque que 5 ou 6 omnipraticiens, la carence en spécialistes est considérable, soit une dizaine de médecins, notamment en chirurgie, en anesthésie, en médecine interne et en radiologie. Il a fallu instaurer des mesures de dépannage en faisant venir de l'extérieur des médecins pour un ou deux jours par semaine.

Un seul point est bien développé à Drummondville et ce n'est que tout récemment, par l'attribution d'une subvention de 1,4 million \$ en vertu de corrections à apporter pour la vétusté des bâtiments.

## Aucune modification prévue dans l'organisation des écoles en 85-86

par Pierre Sévigny

**THETFORD-MINES** - Pour l'année académique 1985-86, l'organisation des écoles des deux nouvelles commissions scolaires intégrées du territoire de l'Amiante sera exactement la même que celle de cette année, sans aucune modification quant aux regroupements des élèves et aux différents cours ou options offerts et ce, tant au niveau primaire, secondaire que de l'éducation des adultes.

Telle est la précision donnée hier matin par les dirigeants des trois commissions scolaires francophones du territoire, concernés par le projet de restructuration.

Ils ont précisé que ce statu quo permettra de mieux analyser l'organisation de leurs écoles en vue d'établir leur carte des écoles pour une durée de trois ans, conformément aux dispositions de la loi 3.

### Les services

D'autre part, ils ont fait connaître les dispositions du protocole

d'entente conclu entre les trois commissions scolaires actuelles, notamment au sujet de l'organisation des services dans les deux nouvelles entités.

Les services de l'éducation aux adultes demeureront centralisés et c'est la commission scolaire intégrée de Thetford-Mines qui en assurera la gérance. Il en va de même pour le service de traitement de l'information, mais pour l'année 1985-86. Un comité sera formé pour prévoir la configuration d'un système d'information pouvant répondre aux objectifs d'autonomie et déterminer la gérance pour les futures années.

Par ailleurs, les deux nouvelles commissions scolaires ont convenu de maintenir un service centralisé pour les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, soit les classes à développement maximal. La gérance sera assumée par la commission scolaire Black-Lake-Dirsaëli et le partage des frais d'opérations s'effectuera au prorata des élèves bénéficiant ce service.

Ces trois services centralisés seront maintenus jusqu'au 30 juin 1988 et sont sujets à une nouvelle entente ou à un partage, par la suite.

Pour l'enseignement secondaire général, les deux nouvelles commissions assumeront l'organisation à compter du 1er juillet prochain. Certains services pourront être regroupés afin de répondre à des besoins particuliers.

Quant à l'enseignement professionnel, la répartition des options à

offrir dans chaque commission à compter du 1er juillet 1986, se fera en respectant le partage en vigueur à compter du 1er juillet prochain. De plus, des ententes de réciprocité seront signées à l'égard de clients de façon à s'assurer que le bassin reste celui qui existe présentement sur le territoire.

L'enseignement aux élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage sera assumé séparément mais les deux commissions scolaires ont convenu de signer annuellement des ententes de réciprocité.

## Intégration à compter du 1er juillet

**THETFORD-MINES** - C'est définitivement à compter du 1er juillet 1985 que se concrétisera le dossier de l'intégration des enseignements primaire et secondaire sur le territoire de la région de l'Amiante.

En conférence de presse, les dirigeants des trois commissions scolaires francophones du territoire ont déclaré qu'ils n'avaient nullement besoin d'obtenir une autorisation de principe du nouveau ministre de l'Éducation, François Grendron, pour procéder immédiatement à la restructuration.

A cet effet, ils s'appuient sur le contenu d'une lettre datée du 16 octobre dernier et signée par M. Yves Bérubé, alors ministre de l'Éducation. Ce dernier autorisait l'intégration sous trois conditions: le respect du découpage des territoires proposés en juillet 1983; les servi-

ces d'enseignement dispensés dans une seule langue; le respect de certaines balises convenues quant aux modalités d'intégration des personnels. "Les commissions scolaires qui rencontrent ces exigences peuvent s'engager dans le processus d'intégration sans obtenir un accord au préalable du ministre à cet effet," d'écrire M. Bérubé.

Or, selon les dirigeants scolaires du territoire, les trois conditions sont respectées dans la région et c'est pourquoi tout le processus relatif à l'intégration a été enclenché il y a déjà quelques mois.

D'autre part, invités à commenter la position des enseignants dans le dossier, les dirigeants scolaires regrettent la situation d'affrontement et espèrent que ces derniers réaliseront qu'il est maintenant trop tard pour s'opposer au projet.

## Eaux usées: entente de 3,7 millions \$ signée à Warwick

par Maurice Cloutier

**WARWICK** - La ville de Warwick a signé, hier, une entente de 3 704 000 \$ avec le ministère de l'Environnement, concernant l'assainissement de ses eaux usées et de celles du Canton de Warwick.

Le maire de la ville, M. Gérard Laroche, et le député d'Arthabaska, M. Jacques Baril, ont signé le protocole d'entente, lors d'une cérémonie qui a eu lieu à l'Hôtel de ville de Warwick.

Prenant la parole, le député Baril



Gérard Laroche

a signalé que les deux municipalités bénéficieraient de la prime d'accélération consentie par le gouvernement québécois, puisque la majorité des travaux sera terminée avant le 31 mars 1986.

Il a ajouté que la facture globale des deux municipalités sera ainsi réduite d'environ 52%, soit de 578 750 \$ à 275 900 \$. La subvention totale accordée par Québec se chiffre à 3 428 100 \$, ce qui représente 93% des coûts.

Enfin, M. Baril a félicité les édiles municipaux pour leur détermination à procéder rapidement à la mise en place des équipements nécessaires à l'assainissement des eaux usées.

Les coûts du programme se répartissent comme suit: 50 000 \$ pour l'analyse du réseau d'égouts, 100 000 \$ pour la réhabilitation du réseau d'égouts, 832 000 \$ pour les travaux d'interception et 2 722 000 \$ pour le système d'épuration aérée facultative, d'une capacité de 3 086 mètres cube d'eau usées par jour. La maîtrise d'oeuvre du projet a été confiée à la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE).

### ...en bref

#### L'Amiante

##### • Salon de la santé

**THETFORD-MINES** - En collaboration avec les comités locaux de l'éducation des adultes des 31 communautés locales du territoire, le Service de l'éducation des adultes de la commission scolaire régionale de l'Amiante est à organiser un salon de la santé qui se déroulera dans le mail des Galeries de Thetford le 16 au 20 avril prochain.

Cette activité a pour but de sensibiliser à nouveau la population quant à l'importance de prendre des moyens pour "vivre ou revivre en santé".

L'épidémiologiste et présidente du conseil de la santé et des affaires sociales, Madeleine Blanchet, prononcera la conférence d'ouverture du salon, mardi le 16 avril à 20h00 à la Loge des Elans de Thetford-Mines.

#### Centre du Québec

##### • Aide pour la piscine

**DRUMMONDVILLE (GP)** - Dans le but de favoriser la construction de la piscine dans le quartier St-Joseph de Drummondville, les autorités municipales ont accepté d'aider financièrement les promoteurs.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert a proposé que la ville rembourse un emprunt de 90.000 \$ fait

par les Loisirs St-Joseph, à raison de 18.000 \$ par an pendant 5 ans, le tout avec les intérêts.

Le gouvernement du Canada, dans le cadre des subventions provenant du Fonds Laprade, avait accepté de verser 400.000 \$ en subventions. Lors de l'ouverture des soumissions, la plus basse offre conforme était de 490.000 \$.

#### Bois-Francs

##### • Vol à Warwick: 10 000 \$

**WARWICK** - Le vol à main armée à la Caisse populaire de Warwick, jeudi soir, a rapporté la rondelette somme de 10 000 \$ à ses auteurs, estime-t-on. Les enquêteurs du Bureau des enquêtes criminelles de la Mauricie sont toujours à la

recherche d'indices qui permettraient d'appréhender les deux individus. Le 30 novembre dernier, un bandit, qui n'a toujours pas été retrouvé, a volé une somme de 12 000 \$ à cette même institution.

##### • Ensembles chorégraphiques

**VICTORIAVILLE** - Toute la population est invitée à assister à la compétition provinciale des ensembles chorégraphiques qui est pré-

sentée, aujourd'hui, au Colisée des Bois-Francs. Les compétitions préliminaires commenceront à 10h00 en vue de la grande finale à 19h00.

##### • Bingo à Tingwick

**TINGWICK** - Le cercle des Filles d'Isabelle de Tingwick présente son bingo annuel dimanche, le 31

mars, à la salle paroissiale, à compter de 20h00.

##### • Bourassa à Victoriaville

**VICTORIAVILLE** - Pour muser la campagne de financement de l'Association libérale du comté d'Arthabaska, le chef du Parti libéral, M. Robert Bourassa, passera la journée de lundi à Victoriaville.

La visite de M. Bourassa prendra son envol avec une conférence qu'il prononcera devant les étudiants du Cégep de Victoriaville, à compter de 12h10. Il sera alors accompagné du candidat dans le comté d'Arthabaska Laurier Gardner et du président de la Commission-jeunesse Pietro Perrino.

Après une brève émission à la radio locale, M. Bourassa visitera Les Équipements industriels Poudrier. Puis, vers 16h00, suivra une réception civique.

Enfin, il prononcera une autre conférence à l'occasion d'un souper-bénéfice, qui se mettra en branle à 18h00 à la Salle Cristal.

##### • La rivière Nicolet sort de son lit

**ARTHABASKA** - La pluie diluvienne qui s'est abattue sur la région des Bois-Francs au cours de la soirée de jeudi et la nuit de vendredi a causé certains inconforts aux résidents de la rue Pellerin à

Arthabaska. Une légère couche d'eau a envahi une partie de la rue.

Au cours de la journée d'hier, le niveau de l'eau n'a pas baissé. Par précaution, les autorités municipales ont fermé la rue à la circulation.

## Accusé de séquestration et d'agression: Jean Michel reste en prison

**ARTHABASKA (MC)** - Un des trois accusés de séquestration et d'agression grave d'une adolescente, Jean Michel, 23 ans, va demeurer en prison jusqu'à la tenue de l'enquête préliminaire dans cette affaire, le 10 avril prochain.

Hier, devant le juge Jean Drouin de la Cour des sessions de la paix, au Palais de justice d'Arthabaska, Me Denis Lavigne a indiqué que son client renonçait à son enquête sous caution.

Mardi dernier, le juge Drouin avait accepté la remise en liberté des deux autres membres du trio, en tenant compte qu'ils n'avaient pas d'antécédents judiciaires et qu'ils ne semblaient pas représenter une véritable menace pour la société. Néanmoins, des conditions sévères avaient été fixées.

Précisant que Michel était un cas particulier, le substitut du procureur général, Me Gérald Milot, s'était alors objecté à sa remise en liberté et avait demandé le report de son enquête sous caution à hier. Cet individu, qui vient de passer plusieurs mois à l'ombre pour possession et trafic de stupéfiants, était sous l'effet d'une période de probation au moment du crime.

Hier, Me Milot a déposé une nouvelle accusation contre Michel, pour le trafic d'une substance quelconque, qui aurait été offerte à ses complices et à la jeune fille pendant la virée du quatorze le 23 mars dernier.

L'enquête préliminaire de Michel, Donald Fournier, 19 ans, et Wellis Lagrois, 18 ans, aura lieu le 10 avril prochain au Palais de justice d'Arthabaska.

## J. Léon Bernard lance sa campagne à l'investiture du PLQ dans Johnson

**ACTON-VALE (RL)** - M. J. Léon Bernard a lancé à Acton-Vale sa campagne à l'investiture du Parti libéral pour le comté de Johnson.

Natif de Upton, M. Bernard est une personnalité bien connue de la région puisqu'il y opère depuis une vingtaine d'années un commerce dans le domaine de l'assurance.

M. Bernard a expliqué que c'est le goût du défi qui l'a poussé à se porter candidat dans le comté d'autant plus, affirme-t-il, que le comté représente lui-même un défi à cause de sa complexité.

Sa campagne sera axée surtout sur la défense de l'agriculture, la création d'emploi par l'aide à la PME, à la déréglementation gouvernementale et à la restructuration routière du comté.

Dans le domaine de l'agriculture et des forêts, M. Bernard favorise l'implantation de mesures incitatives et financières pour accroître le rendement des fermes. Il désire aussi améliorer la formation agricole et l'aide à la relève pour l'acquisition d'entreprise.

Le candidat croit qu'il faut encourager les PME, notamment cel-

les qui pourraient axer leur développement dans le domaine de la sous-traitance. Pour lui, ce serait la meilleure façon de restructurer l'économie de plusieurs villes du comté cataloguées de mono-industrielles. Ainsi, au sujet de Domtar, M. Bernard dit ne pas comprendre pourquoi le gouvernement fédéral refuse de lui donner 100 millions \$.

"Je n'en veux pas à Domtar. Je ne veux pas lui faire sauver ça mais je veux sauver les 700 emplois", a-t-il déclaré.

Au sujet d'un autre dossier épineux du comté, celui de la MRC d'Acton, M. Bernard se dit conscient de la stagnation créée par la dissension qui y règne et il ne veut pas "d'un mariage forcé des partenaires existants." Il propose par contre la création d'une commission régionale chargée d'étudier le problème et de formuler une solution acceptable pour tous les parties.

## MRC d'Acton: enquête sur les limites territoriales

par Roger Lafrance

**ACTON VALE** - Un groupe de travail composé de trois personnes a été chargé par le ministre des Affaires municipales, Alain Marcoux, de faire enquête sur les limites territoriales de la MRC d'Acton et de produire un rapport d'ici le 1er juin.

Ce sont les députés de Johnson et de St-Hyacinthe, Mme Carmen Juneau et M. Maurice Dupré, qui ont annoncé conjointement hier la décision du ministre. Tous les maires de la MRC étaient présents à cette conférence de presse, de même que les représentants des différents comités de citoyens.

Ce groupe de travail sera présidé par M. Jean-Marc Rivest de la Commission municipale du Québec. Il sera secondé dans sa tâche par M. Camille Rouillard, vice-président de l'Union des municipalités du Québec et maire de Valcourt, et Jérôme Lampron, de l'Union des municipalités régionales de comités et maire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Ils auront comme mandat de consulter le milieu sur les limites territoriales de la MRC et devront formuler la meilleure solution à partir de quatre hypothèses de travail. Ces hypothèses seront: 1- le maintien de la MRC dans ses limites actuelles, 2- le détachement de certaines municipalités dissidentes, 3- le rattachement de municipalités extérieures à la MRC d'Acton et ce, avec ou sans le détachement des muni-

cipalités dissidentes, 4 - le démembrement complet de la MRC.

Lorsque le groupe d'étude aura remis son rapport, le ministre Marcoux devra alors prendre une décision à ce problème qui perdure depuis trois ans déjà. Cependant, celui-ci ne sera aucunement obligé de respecter la recommandation mise de l'avant, ont précisé les députés Dupré et Juneau.

La plupart des maires présents ont semblé heureux de la décision. "Si c'est pour arriver à une conclusion finale et à une solution concrète et définitive, oui c'est une bonne nouvelle", a affirmé le préfet de la MRC, M. Yvan Daudelin.

Plusieurs des 14 maires avaient demandé une telle enquête lors du passage du ministre Marcoux à Acton-Vale, le 18 juin dernier. Les maires dits "dissidents" disent toutefois regretter que le ministre ait tant tardé à prendre cette décision.

"Je suis bien heureux de la décision du ministre Marcoux puisque c'est ce que nous avions demandé au ministre à Québec, en 1982. Certes, c'est un geste positif", a déclaré M. Pierre Brodeur, maire de St-Valérie.

"Ca arrive deux ans en retard, a rétorqué M. Jean-Guy Francoeur du Comité de citoyens de St-Liboire. Il faudra cependant s'assurer que le ministre accepte la solution qui sera proposée dans le rapport."

La conférence de presse aura de plus démontré que la dissension est toujours aussi vive entre les parties.



M. Claude Mongeau

"La direction de Déménagement de l'Estrie Ltée, est heureuse de vous faire part, qu'ils retiennent les services de M. Claude Mongeau comme Conseiller en Déménagement. Il met à votre disposition plusieurs années d'expérience dans le domaine du transport et du Déménagement. N'hésitez pas à le consulter pour vos besoins."

C.P. 1201 - Sherbrooke, Qué. - J1H 4G9  
Tél.: 563-3311 Rés.: 567-1018

# Coke diète

Marque déposée

# GRATUIT\*

**Merci à tout le Canada  
d'avoir fait de Coke diète  
la boisson diète n°1  
au pays.**

C'est grâce à vous si Coke diète est devenu le goût des années 80. À notre tour, on vous dit "MERCI" en vous offrant une bouteille de Coke diète GRATUITE.\*

\*Présentez ce bon d'achat à votre épicerie ou marchand participant un jour cette semaine, et obtenez selon votre préférence une bouteille de 750 mL (ou 1 litre) de Coke diète ou Coke diète Sans Caféine! (si disponible). L'offre s'applique au contenu seulement - dépôt et taxe de vente provinciale applicable en sus.

Merci encore une fois. Et offrez-vous un Coke diète à nos frais!



**Coke  
diète**

Marque déposée

## Offrez-vous un Coke diète à nos frais!

Échangeable contre une bouteille de 750 mL (ou 1 litre) de Coca-Cola diète ou Coca-Cola diète Sans Caféine! (contenu seulement - dépôt et taxe de vente provinciale applicable en sus). Un bon d'achat par client. \*

AU DÉTAILLANT: À condition que vous échangez ce bon d'achat présenté par votre client contre une bouteille format 750 mL (ou 1 litre) de Coke diète ou Coke diète Sans Caféine! selon les termes de cette offre. Coca-Cola Ltée vous remboursera votre plein prix de vente habituel pour le contenu seulement (dépôt pour la bouteille exclus) plus 9,6 cents de frais de manutention. Toute autre utilisation du bon constitue une fraude. Des factures prouvant l'achat (au cours des 21 jours précédents) d'une quantité de stock suffisant pour couvrir tous les bons à échanger devront être montrées sur demande. À défaut de cette preuve, nous nous réservons le droit d'annuler les bons. Les bons ne seront pas remboursés et seront considérés nuls s'ils sont présentés par l'entremise d'agences extérieures, de courtiers ou d'autres personnes qui ne sont pas des distributeurs au détail de Coke diète ou Coke diète Sans Caféine! sauf si spécifiquement autorisés par Coca-Cola Limitée. Une fois présenté pour remboursement, ce bon devient la propriété de Coca-Cola Ltée. Pour remboursement, poster à Coca-Cola Ltée, C.P. 3000, Saint-Jean, Nouveau Brunswick, E2L 4L3. CE BON EXPIRE LE 6 AVRIL 1985 À MINUIT. SEULEMENT UN BON PAR ACHAT. Aucune valeur au comptant. Offre valable seulement du 30 mars jusqu'au 6 avril 1985.

243E28553704

**C'est à votre goût!**

**Valable aujourd'hui, le samedi 30 mars  
jusqu'au samedi 6 avril 1985.**

Coke diète et Coke diète sans caféine conviennent pour les régimes à teneur réduite en glucides/calories.

Coca-Cola Diète et Coke Diète sont des marques déposées qui identifient le même produit de Coca-Cola Ltée seulement.

\*\*Basé sur un sondage national de ventes de magasins d'alimentation, en gallons, pour la période de décembre-janvier 1985.



## Micro-informatique, dans les écoles

# Implantation chaotique soutient la CEQ

**MONTREAL (PC)** — Selon la CEQ, l'implantation de la micro-informatique dans les écoles primaires et secondaires québécoises se fait de façon chaotique: sans plan directeur gouvernemental, sans que les enseignants aient reçu une formation adéquate, avec des logiciels non recommandables et même sur des micro-ordinateurs ne parlant pas français.

Bien que 10.000 micro-ordinateurs soient déjà implantés dans les écoles de premier et de deuxième cycle, le plan de développement de la micro-informatique à l'école promise par le ministre de l'Éducation n'est toujours pas connu. "Nous tenterons de le rendre public dans quelques mois. Nous en sommes dans les phases finales de préparation", s'est défendu hier un porte-parole du ministre François Gendron, qui n'a pas voulu préciser davantage.

Selon la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ), l'absence de plan directeur risque d'accroître les inégalités scolaires en particulier en ce qui concerne les filles et les jeunes de milieu économiquement faible.

Du côté de la formation des enseignants pour l'utilisation de la micro-informatique à des fins d'apprentissage, la vice-présidente de la CEQ juge que ce qui a été fait jusqu'ici est nettement insuffisant.

Dans le meilleur cas, un certain nombre d'enseignants, nommés des multiplicateurs, reçoivent une formation de six semaines. Ils refilent ensuite leur nouveau savoir à des groupes de collègues. En France, la formation donnée aux enseignants s'étend sur un an, a fait remarquer Mme Pagé.

D'autres groupes d'enseignants québécois ont accès à six jours de formation pour l'utilisation de la micro-informatique et enfin la majorité profite de journées pédagogiques sur le sujet pour s'initier au sujet.

Une enquête récente menée par la CEQ auprès de 2.264 enseignants révèle que seulement un pour cent des répondants estiment que leur formation est adéquate en ce qui concerne les diverses utilisations pédagogiques de l'ordinateur.

Par ailleurs une équipe de chercheurs de l'INRS-Education qui a analysé 25 didacticiels de français et de mathématiques en est venu à la conclusion que la moitié d'entre eux était non recommandable.

## Ex-sergent de la GRC trouvé coupable de trafic de drogue

**MONTREAL (PC)** — L'ex-sergent d'état-major Paul Sauvé, de l'escouade des stupéfiants de la Gendarmerie royale du Canada, a été trouvé coupable de trafic de drogue, hier, en cour des sessions de la paix, à Montréal.

voir fait le trafic de plus de 4,5 kilos de haschisch, de conspiration

pour faire le trafic d'au moins 70 kilos de la même drogue, et de

possession de drogue dans le but d'en faire le trafic.



(Laser/Photo PC)

L'ex-sergent d'état-major Paul Sauvé, de l'escouade des stupéfiants de la GRC, quitte une salle d'audience de Montréal après avoir été reconnu coupable de trafic de drogue.

Paul Sauvé, qui comptait 27 ans de service au sein de la GRC, avait dirigé quelques-unes des plus importantes saisies dans la région de Montréal, avant d'être arrêté avec un complice par ses propres hommes, en 1980, pour possession et trafic d'importantes quantités de haschisch.

Le procès, qui avait débuté il y a près de trois ans, s'est déroulé presque entièrement à huis clos de façon à protéger l'identité des informateurs de police et à ne pas nuire aux autres enquêtes. Le juge Guy Guérin a également rendu un verdict de culpabilité contre le complice du policier, Gerald Hiscock.

Tous deux ont été reconnus coupables d'a-

**Woolco**  
CORRECTIONS

Dans notre cahier publicitaire "Semaine du bébé" et "Offres printanières" inséré samedi le 30 mars. Il aurait fallu lire:

Page 4: Couvre-oreiller à 10,96, non disponible

Page 6: Boucles d'oreilles à 30% de rabais, certains modèles illustrés ne sont pas disponibles dans notre succursale. Sélection d'accessoires à 50% de rabais, les 2 modèles à rayures ne sont pas disponibles.

Page 7: Polo rayé à \$15 non disponible.

Nous nous excusons auprès de notre clientèle.

116592

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

### AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

CRTC - Avis d'audience publique 1985-22. Le C.R.T.C. tiendra une audience publique à partir du 13 mai 1985 à 8h30 au Complexe Guy Favreau, 200 c'est, boul. Dorchester, Montréal (Qué.) afin d'étudier ce qui suit:

**Pathonic Communications Inc.**  
SHERBROOKE (Qué.) Demande (850264300) présentée par PATHONIC COMMUNICATIONS INC., Place Mercantile, 770, rue Sherbrooke, O., 12e étage, Montréal, H3A 1G1, en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CHLT-TV Sherbrooke qui expire le 30 septembre 1985. Dans sa demande de renouvellement, le titulaire a soumis un projet de réalisation comportant des engagements combinés pour les stations CHLT-TV et CHEM-TV Trois-Rivières au niveau de la production locale de l'ordre de 22 heures, 30 minutes par semaine. Cet engagement est assorti de minima de 13 heures d'émissions locales pour CHLT-TV et de 5 heures pour CHEM-TV. La demande peut être examinée chez: CHLT-TV, 3330, rue King O., Sherbrooke. Quiconque peut consulter la documentation complète touchant cet avis aux bureaux du titulaire de licence dont l'adresse est donnée ci-haut; au C.R.T.C., Edifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 Promenade du Portage, Pièce 561, Hull (Québec); et aux bureaux régionaux du C.R.T.C. Complexe Guy Favreau, Tour de l'Est, 200 ouest, boul. Dorchester, Pièce 602, Montréal (Québec) H2Z 1X4. Les interventions doivent être envoyées au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et copie conforme à la requérante le ou avant le 23 avril 1985. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du C.R.T.C. (819) 997-1328 ou 997-1027, ou les Services d'information du C.R.T.C. à Hull au (819) 997-0313 ou le bureau régional de Montréal (514) 283-6607. 48592-30 mars.

# FREINS

à disques\*

## 69<sup>95</sup>\$

pour 2 roues

- Remplacement des plaquettes
- Rembourrage des roulements de roues avant
- Inspection complète (Léger supplément pour plaquettes à garniture semi-métallique)

à tambours\*

## 49<sup>95</sup>\$

pour 2 roues

- Remplacement des sabots de freins
- Usinage des tambours
- Inspection complète

\* Valable pour la plupart des voitures.

silencieux

## Speedy

Speedy vous suit!

## POUR UN MEILLEUR ENTREPOSAGE DE VOS FOURRURES SIGNALEZ (819) 565-2323

**SANILUSTRE** EXCLUSIF À

- VOÛTE FRIGORIFIQUE SUR PLACE LA PLUS MODERNE DE LA RÉGION À L'ÉPREUVE DU FEU ET DU VOL
- CUEILLONS VOS FOURRURES À DOMICILE SANS FRAIS ADDITIONNELS AVEC CAMIONNETTES MUNIES D'UN SYSTÈME D'ALARME
- NOUS ESPACONS ADEQUATEMENT VOS FOURRURES AU LIEU DE LES ENTASSER AFIN DE PERMETTRE UNE MEILLEURE CIRCULATION D'AIR
- NOUS UTILISONS QUE DES CINTRES CONÇUS SPÉCIALEMENT POUR LES MANTEAUX DE FOURRURES AFIN D'ÉVITER TOUTES DÉFORMATIONS
- ASSURANCE "VALEUR À NEUF" POUR 12 MOIS DISPONIBLE
- SERVICE DE RÉPARATION ET REMODELAGE
- DESSINATEUR ET PERSONNEL DIPLÔMÉ
- POUR CONSERVER LA BELLE APPARENCE DE VOS FOURRURES EXIGEZ LE NETTOYAGE ANTI-BACTÉRIE LUSTRANT...

161 WELLINGTON N. - SHERBROOKE - Tél.: (819) 565-2323

## Gaspillage dans les pêcheries?

**QUEBEC (PC)** — L'opposition libérale a reproché hier au gouvernement d'avoir gaspillé de l'argent dans le secteur des pêches commerciales.

Au cours d'un débat opposant aux députés libéraux Ghislain Maltais (Saguenay) et Marc-Yvan Côté (Charlebourg) dans le cadre de l'Interpellation du vendredi à l'Assemblée nationale, le ministre Jean Garon a été accusé d'avoir "investi d'une façon démesurée" et d'avoir "imposé ses règles sans tenir compte de la situation et des besoins de l'industrie québécoise des pêches".

Ce débat a donné lieu à quelques échanges acerbes alors que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a voulu démontrer que le secteur des pêches commerciales n'avait jamais été entre si bonnes mains que depuis 1976.

M. Garon a énuméré les réalisations du gouvernement actuel en prenant bien soin de décrire la situation qui prévalait sous le régime précédent.

"Les libéraux avaient laissé le secteur à l'abandon", a-t-il déclaré, ajoutant que la flotte de pêche était à peine plus élaborée qu'à l'époque de Jacques Cartier.

Il a raconté que la norme de construction des bateaux empêchait d'y aménager des toilettes et des douches et que les usines de transformation étaient si délabrées que la vermine y pullulait.

L'ASSURANCE DES QUÉBÉCOIS

## ASSURANCE DÉCÈS

POUR PERSONNES ÂGÉES DE 45-85 ANS

JUSQU'À \$10 000 COMPTANT

"Pas d'examen médical requis" à l'émission de la police

- Valide partout dans le monde
- Ne laissez pas une charge financière à ceux que vous aimez!

L.T. 30-3-85

UNITED AMERICAN INSURANCE CO.

André Larose

C.P. 102, Drummondville, J2B 6V6  
212 Maisonneuve, Drummondville, J2C 1Z7

Postez dès aujourd'hui pour informations sans obligation de votre part.

NOM \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
APP. \_\_\_\_\_  
VILLE \_\_\_\_\_  
TEL.: \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL \_\_\_\_\_  
OCCUPATION \_\_\_\_\_ AGE \_\_\_\_\_

A VOTRE CHOIX:  Plan individuel  Plan conjoint

L'ASSURANCE DES QUÉBÉCOIS

## Célébrons Pâques chez St-Hubert!

Du 30 mars au 8 avril, c'est le temps de célébrer Pâques chez St-Hubert! St-Hubert remettra à tous les enfants de douze ans et moins, présents à la salle à manger, un bel oeuf de Pâques\* en chocolat dans un amusant emballage St-Hubert.

Quelle merveilleuse façon pour les enfants de célébrer Pâques tout en savourant un délicieux repas du menu pour enfants St-Hubert: six plats,

incluant boisson et dessert, spécialement conçus pour eux, à des prix conçus spécialement pour vous.

Un savoureux repas St-Hubert, un bel oeuf de Pâques en chocolat aux enfants: célébrez joyeusement Pâques en famille chez St-Hubert!

\* Offert tant qu'il y en aura, à la salle à manger des rôtisseries St-Hubert participantes.

## Joyeuses Pâques ... à la St-Hubert!

Copyright, tous droits de reproduction et de traduction réservés — Canada 1985 — Les Rôtisseries St-Hubert Ltd., Laval, P.Q., Canada.

Canada